

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur le président, je pose la question de privilège.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, le député a dit que nous nous sommes retranchés derrière...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable député de Trois-Rivières pose la question de privilège.

M. Mongrain: Je voudrais faire une rectification, monsieur le président. J'ai cité l'opinion de théologiens et je n'ai pas donné la mienne. Du côté de l'opposition, on s'est permis de donner les opinions de théologiens improvisés.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je parlais simplement de ce que le député de Trois-Rivières a dit: il a lu un texte émanant de théologiens catholiques. Il en a fait la lecture. Il se retranchait donc derrière ce texte. Il en acceptait le texte ou en niait le contenu.

Or, comme il s'en est servi pour corriger certaines allégations de l'opposition, il faut donc croire qu'il est lui-même convaincu du bien-fondé de ce texte et qu'il veut se retrancher derrière ce texte religieux.

Je ne voudrais pas faire preuve d'une intransigeance semblable à celle qu'il a lui-même dénoncée et devenir moi-même une cause d'erreur, quoique j'aie en main des opinions théologiques diamétralement opposées à celles que vient d'énoncer l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) dans son brillant et éloquent plaidoyer en faveur du projet de loi présentement à l'étude.

A mon sens, en plus d'être prématuré, le bill C-150 ne peut se justifier dans les présentes circonstances, car il tend à permettre, entre adultes, un acte qui, aux termes du Code criminel actuel, est tenu pour illégal. Or, le gouvernement nous demande d'approuver ce projet de loi en vue de légaliser un acte commis entre deux personnes du même sexe, dans le privé.

Mon collègue de Trois-Rivières fait un signe de désapprobation, mais s'il a du mal à comprendre, il pourra simplement s'en remettre aux réponses qu'a données tout à l'heure l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) aux questions que nous lui posions, bien que l'honorable ministre semblait passablement confus dans ses observations.

Monsieur l'Orateur, cet amendement n'a certes pas de place dans un Parlement et dans une société comme les nôtres.

Au cours de ses commentaires, l'honorable député de Trois-Rivières disait tout à l'heure que l'État devait légiférer en tenant compte des habitudes et des règles de vie des membres de la société.

[M. Valade.]

Alors, je ne sache pas, monsieur l'Orateur, que dans notre société, les habitudes et les règles de vie des citoyens tendent à l'homosexualité et justifient l'amendement que l'on propose.

L'honorable député de Trois-Rivières a parlé d'intransigeance, de sectarisme et d'intolérance. Je pourrais lui rétorquer, devant un honorable ministre qui est présentement à la Chambre, que c'est bien de sectarisme et d'intolérance raciale que le parti libéral lui-même a fait preuve à l'endroit du chef du parti conservateur, dans un discours que le ministre a prononcé au Colisée de Québec, au cours de la dernière campagne électorale. Mais je reviendrai là-dessus.

Je veux plutôt m'en tenir, pour le moment, à l'amendement proposé par l'honorable ministre de la Justice.

Lorsque nous avons adopté la motion portant deuxième lecture du bill omnibus et son renvoi au comité de la justice et des questions juridiques, il avait été entendu que les honorables députés de l'opposition et tous les membres du comité auraient pleine et entière liberté de s'exprimer, d'apporter des amendements, de convoquer des témoins pour tâcher d'étudier en profondeur chacun des éléments de ce bill et chacun des amendements qui seraient proposés.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, certaines dispositions prises dès le début de la séance de ce comité ont empêché des honorables députés de l'opposition de faire comparaître des témoins ou des spécialistes de la question en cause. On nous a empêchés d'apporter des amendements. Et en demandant aux députés un vote libre sur ces amendements...

[Traduction]

MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Il est de mon devoir d'informer la Chambre, conformément à l'article 40 du Règlement, que les questions suivantes seront soulevées à dix heures ce soir: le député de Halifax-East Hants (M. McCleave)—L'habitation—Les normes sociologiques; le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)—L'habitation—La remise des prêts pour les ouvrages municipaux; le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis)—L'industrie—La Devco—La retraite obligatoire des mineurs.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui: les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.